



COMMUNE DE FAVERGES-SEYTHENEX

AVIS DE PUBLICITE

Objet de la consultation :

Occupation précaire du domaine public

Mairie de Faverges-Seythenex / 98-100 rue de la République / B.P. 62 – Faverges / 74210
FAVERGES-SEYTHENEX

Article 1^{er} - Contexte

Avis de mise en concurrence suite à une manifestation d'intérêt spontanée pour l'installation d'un glacier et de petite restauration à emporter dans le kiosque du parking Berger, anciennement bâtiment « toilettes publiques ».

Article 2 – Motivation de la publicité

La Commune de Faverges-Seythenex a reçu une candidature spontanée et envisage de conclure une convention d'occupation précaire avec Monsieur Stéphane LAGUNI – 124 rue de Macherine – 74210 DOUSSARD pour la mise à disposition temporaire du kiosque du parking Berger afin de renforcer l'attractivité du parc Berger en vue de vendre des glaces et de petite restauration à emporter.

Afin de satisfaire aux dispositions des articles L.2122.1 et L.2122-1-4 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) et d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public de la Ville de Faverges-Seythenex pour l'exercice d'activités économiques, celle-ci procède à une publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public en application des articles ci-dessus cités du CGPPP.

L'article L.2122-1-4 du CGPPP précise : « Lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L.2122-1 du CGPPP intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

Article 3 – Objet

La consultation a pour objet la conclusion pour quatre ans d'une convention d'occupation temporaire du domaine public communal en vue de la vente de glaces et de petite restauration à emporter.

Le kiosque mis temporairement à disposition de l'occupant sera exclusivement affecté à l'activité telle que décrite dans sa proposition.

Article 4 – Mise à disposition

Les locaux mis à la disposition de l'Occupant sont situés : parking parc Berger – 74210 Faverges-Seythenex.

Ils sont d'une surface de 24 m².

Article 5 – Durée

La mise à disposition est consentie pour une durée de 4 années.

Toutefois, il est rappelé que les emplacements étant situés sur le domaine public communal, l'autorisation ne peut avoir qu'un caractère précaire et révocable, conformément à l'article L.2122-3 du CGPPP.

Article 6 – Éléments à transmettre obligatoirement dans le cadre de cette consultation :

Les personnes intéressées devront transmettre un CV et une lettre de motivation pour l'exploitation d'une activité similaire dans ce local.

Si plusieurs candidatures sont reçues, la Commune demandera la remise d'éléments complémentaires afin de sélectionner le candidat retenu en fonction de critères qu'elle communiquera aux candidats.

Article 7 – Date limite de réception des candidatures

Date limite de remise des dossiers : 9 septembre 2022 à 17h.

Article 8 – Renseignements complémentaires

Les plis devront être remis à l'adresse suivante : Monsieur le Maire – Mairie de Faverges-Seythenex – 98 rue de la République – Faverges – 74210 FAVERGE-SEYTHENEX.

Le dossier sera remis dans une double enveloppe, la première permettant d'adresser le document, la seconde contenant l'offre et portant la mention « Confidentiel – ne pas ouvrir – candidature « kiosque parc Berger » – à l'attention du service des marchés publics ».

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux coordonnées suivantes :

Madame Marie-Christine PAVIET : 73210mcp@gmail.com

Diffusion : site de la mairie de Faverges-Seythenex / site Facebook de la mairie de Faverges-Seythenex